

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 11 h 30, le 7 novembre 2002.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 17 octobre 2002

Résolution n° E-2002-072

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 17 octobre 2002.

Adoptée à l'unanimité

Octroi d'un mandat pour la réalisation du plan de communication

Résolution n° E-2002-073

D'accepter l'offre de services présentée à la Communauté métropolitaine de Québec par la firme SM5 – Stratégies de commercialisation et affaires publiques pour la réalisation du plan de communication de la CMQ, le tout suivant les documents d'appel de propositions et l'offre de services présentée.

D'autoriser une dépense pour la réalisation du projet, la réalisation des sondages, groupes de discussion et dépenses imprévues d'une somme n'excédant pas 40 000 \$, plus taxes si applicables.

De former un comité aviseur pour assurer le suivi du projet composé de monsieur Richard Sévigny, directeur du Service des communications à la Ville de Québec, monsieur Simon Bégin, directeur du Cabinet du maire de la Ville de Lévis et d'une personne à être désignée par monsieur Michel Giroux pour représenter les MRC du territoire de la CMQ.

Référence : Mémoire du 31 octobre 2002
Certificat
du trésorier : CT-193
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Recommandation du Comité exécutif / Renouvellement du contrat du directeur général /
Avis d'intention

Résolution n° E-2002-074

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC
RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'aviser le directeur général du désir de la CMQ de renouveler l'entente intervenue avec lui relative à son engagement, pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2006, date d'adoption du schéma métropolitain d'aménagement du territoire.

De discuter avec la Ville de Québec et le directeur général des conditions du renouvellement de l'entente et du prêt de services de la Ville de Québec.

Référence : Mémoire du 8 octobre 2002

Responsable : Président

Adoptée à l'unanimité

Licence pour des bases de données / logiciels

Résolution n° E-2002-075

D'autoriser le secrétaire-trésorier de la CMQ à signer les documents requis du ministère des Ressources naturelles pour l'utilisation d'une licence d'utilisation commune des produits acquis en vertu de la résolution E-2002-060 pour le bénéfice de la CMQ et de ses partenaires municipaux (municipalités locales et régionales).

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer les documents requis à l'utilisation des licences en regard des logiciels et des bases de données dont la CMQ fait l'acquisition.

Référence : Mémoire du 31 octobre 2002

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Plan de gestion des matières résiduelles / Obtention de services professionnels /
Acceptation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres

Résolution n° E-2002-076

D'accepter le devis d'appel d'offres pour l'obtention des services professionnels requis à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (rive nord) pour une somme ne dépassant pas 215 000\$ tous frais et taxes inclus;

D'accepter le système d'évaluation et de pondération des offres et la grille (modifiée) concernant l'évaluation des offres qui seront présentées.

D'autoriser le lancement du processus d'appel d'offres pour l'obtention de ces services professionnels conformément au devis élaboré à cet effet;

De former un comité composé des membres du comité technique créé par la CMQ réunissant les représentants de la Ville de Québec et de chacune des trois MRC de la rive nord, en matière de gestion des matières résiduelles pour évaluer les offres et faire une recommandation sur la base des critères identifiés à la grille d'évaluation (modifiée).

Référence : Mémoire du 29 octobre 2002
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Protocole d'entente / Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles

Résolution n° E-2002-077

D'autoriser la participation du directeur général de la CMQ, monsieur Marc Rondeau, à la Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles et à encourir les frais requis à cette participation.

D'accepter les clauses du protocole et d'autoriser le directeur général à le signer.

Référence : Mémoire du 31 octobre 2002
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2002-078

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 1^{er} au 29 octobre 2002 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 47 579,76 \$, plus 11 379,01 \$ pour les salaires versés du 10 au 30 octobre 2002 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de services entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus. Les chèques portant les numéros C220126, C220127 et C220139 sont des chèques qui ont été annulés et indication de ces annulations sera inscrite au bordereau.

Référence : Bordereau du 30 octobre 2002
Certificat
du trésorier : CT-194
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2002-079

De prendre acte du bordereau d'information en date du 19 septembre 2002 contenant les points suivants :

1. Note du secrétaire-trésorier de la CMQ en date du 28 octobre 2002 adressée au directeur général, au sujet de la comptabilité municipale / Rapport financier.

2. Note du secrétaire-trésorier de la CMQ en date du 23 octobre 2002 adressée aux membres du Comité exécutif concernant les services bancaires avec la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy.
3. Note du coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Claude Hallé, datée du 3 octobre adressée au directeur général concernant une demande d'avis relative à une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 209, 210 et 360 sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Adoptée à l'unanimité

Calendrier des séances du Comité exécutif / Séance du 5 décembre avancée au 3 décembre 2002

Résolution n° E-2002-080

De modifier le calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2002 en avançant la séance prévue du 5 décembre au 3 décembre 2002.

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE